

Le passeport plaisir « Tant à découvrir » de 2007

Passez un bel été en Ontario !

Le ministère du Tourisme et le ministère de la Culture ont le plaisir d'offrir aux élèves du primaire de l'Ontario la possibilité de visiter certaines des meilleures attractions de la province entre le 1^{er} juillet et le 3 septembre.

Le passeport plaisir « Tant à découvrir » de cette année est bon pour les enfants du primaire âgés de 14 ans ou moins, et accompagnés d'un adulte qui a acheté un billet. Il représente environ 120 \$ en billets gratuits pour jouir des attractions qu'offrent les établissements provinciaux suivants :

- Commission des parcs du Niagara (Conservatoire de papillons, Old Fort Erie)
- Parcs historiques de la Huronie (Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons, Havre de la découverte)
- Science Nord
- Upper Canada Village
- Musée des beaux-arts de l'Ontario
- Fort Henry
- Parc historique du Vieux fort Williams
- Collection McMichael d'art canadien
- Place de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Jardins botaniques royaux
- Centre des sciences de l'Ontario
- Propriétés de la Fiducie du patrimoine ontarien (Barnum House, site historique de la Case de l'oncle Tom, Fulford Place, salles de théâtre Elgin et Winter Garden, Homewood)
- Parcs Ontario

Pour en savoir plus sur ces activités, voir le site www.ontariotravel.net/famille.

Veuillez noter que le passeport plaisir n'est pas valable pour les activités spéciales, ni pour les activités qui ont lieu hors des heures habituelles ou celles qui nécessitent un billet spécial, dont celles-ci :

- les spectacles présentés à un cinéma OMNIMAX[®] de Shoppers Drug Mart[®] ou l'exposition *Titanic* qui a lieu au *Centre des sciences de l'Ontario*;
- le Festival des lanternes chinoises présenté par Rogers[™] à *Place de l'Ontario*;
- les tours de manège et autres activités de la CNE qui ont lieu à *Exhibition Place*;
- les cérémonies du crépuscule qui ont lieu au site historique national du Fort Henry.

Les conseils scolaires ont remis les passeports plaisir à leurs écoles. Les écoles privées les ont remis à leurs élèves en même temps que le dernier bulletin scolaire.

En ce qui concerne les enfants instruits à la maison, l'Ontario Christian Home Educators Connection et l'Ontario Federation of Teaching Parents participent au programme du passeport plaisir et communiqueront avec leurs membres.

Les personnes qui ont des questions peuvent communiquer avec nous par courriel (FunPass@ontario.ca) ou par téléphone (416 314-1425).

FAQ's

Comment le « passeport plaisir » fonctionne-t-il ?

Le passeport donne droit à une entrée gratuite pour un enfant lorsqu'on achète un billet pour adulte ou personne âgée. On ne peut obtenir qu'un seul passeport plaisir par billet pour adulte ou personne âgée. Il pourrait y avoir d'autres conditions.

Quand peut-on utiliser le passeport plaisir ?

Le passeport plaisir de 2007 peut être utilisé du 1^{er} juillet au 3 septembre (fête du Travail), à tous les parcs d'attractions et établissements provinciaux qui participent au programme.

Le passeport plaisir donne-t-il accès au Festival des lanternes chinoises, aux Cérémonies au crépuscule qui ont lieu au Fort Henry et à d'autres activités spéciales ?

La réponse est non. Le passeport n'est pas valable pour des activités ou attractions qui ne sont pas comprises lorsqu'on achète un billet d'entrée ordinaire.

Nous vous recommandons de communiquer directement avec l'établissement en question pour connaître les activités auxquelles donne droit le billet d'entrée ordinaire. Le numéro de téléphone et le site Web de chaque établissement sont indiqués clairement sur le passeport plaisir.

Peut-on utiliser le passeport plaisir lorsqu'on achète une carte d'abonnement saisonnier (« Play All Summer Pass »), un billet pour un spectacle au cinéma OMNIMAX ou un billet pour le Festival des lanternes chinoises ?

Le passeport est valable uniquement lorsqu'on achète un billet d'entrée ordinaire pour adulte ou personne âgée.

Qui est considéré comme un adulte et qui est considéré comme une personne âgée ?

Toute personne âgée de 18 à 64 ans est considérée comme un adulte. Toute personne âgée de 65 ans ou plus est considérée comme une personne âgée. Une preuve d'âge peut être demandée lorsqu'on achète un billet.

Mon plus jeune enfant est d'âge préscolaire. Y a-t-il un âge minimum pour qu'un enfant puisse obtenir le passeport plaisir ? Si mon enfant d'âge préscolaire a droit au passeport plaisir, pourquoi son centre préscolaire ne nous a-t-il pas remis un passeport ?

Il n'y a pas d'âge minimum pour obtenir le passeport plaisir. Notez toutefois que l'entrée à certaines attractions est gratuite pour les jeunes enfants. Veuillez donc vous renseigner auprès de l'établissement en question.

Le passeport plaisir a été remis aux familles par les conseils et associations scolaires. Si vous en voulez un pour votre enfant d'âge préscolaire, le ministère du Tourisme vous en remettra un avec plaisir.

Pourrais-je obtenir le passeport plaisir de l'école où va mon enfant ?

L'école de votre enfant a remis un passeport plaisir à chaque enfant qui y avait droit. Le passeport a été remis avec le dernier bulletin scolaire.

Si, pour une raison quelconque, votre enfant n'a pas reçu son passeport plaisir, bien qu'il soit âgé de 14 ans ou moins, le ministère du Tourisme lui en remettra un avec plaisir. Il suffit de communiquer avec nous à FunPass@ontario.ca ou au 416 314-1425.

Peut-on obtenir le passeport plaisir en s'adressant à son député provincial ou fédéral ?

La réponse est non. Les députés provinciaux et fédéraux n'ont pas de passeports plaisir. Pour obtenir le passeport, il faut communiquer avec le ministère du Tourisme.

Que vaut le passeport plaisir ?

Le passeport plaisir comprend des bons de réduction qui font économiser plus de 120 \$. Toutefois, le passeport et les bons de réduction qu'il renferme n'ont aucune valeur marchande et ne peuvent pas être revendus.